



Chronique ovine

Le pâturage hivernal, avec modération

En élevage ovin spécialisé, les stocks d'herbe sur pied dans les pâtures commencent à s'épuiser sérieusement et il s'agit de ne pas compromettre la pousse de printemps. Contrairement à ce qui est souvent dit, le pâturage hivernal par des brebis n'abîme pas les prairies. Cette pratique n'entraîne pas de baisse de production au printemps si les deux conditions suivantes sont respectées : sortir les animaux de la parcelle avant qu'elle ne soit sur-pâturée (c'est-à-dire à une hauteur d'herbe de 3 cm) et respecter un mois et demi de temps de repousse jusqu'au pâturage suivant. Dans le cas contraire, le retard de la pousse d'herbe au printemps est de l'ordre de 10 jours, ce qui peut d'ailleurs être une bonne stratégie pour étaler la mise à l'herbe.

Pâturer derrière les vaches



En élevage mixte, étant donnée la mise à l'herbe plus tardive des animaux, les parcelles des bovins peuvent être pâturées par les ovins jusqu'à la fin février. Avec un temps de repousse d'un mois et demi à deux mois jusqu'au passage des vaches, la qualité de l'herbe s'en trouve même améliorée.

Lorsque les conditions climatiques le permettent (terrain ressuyé), les prairies semées en fin d'été peuvent être pâturées par les brebis en février. Il est alors conseillé d'associer un fort niveau de chargement (100 brebis par hectare) avec un passage assez rapide : de l'ordre de 3 à 4 jours. Avec un mode de pâturage tournant et une hauteur d'herbe de l'ordre de 5 cm à la sortie de la parcelle, l'avenir de la prairie ne sera pas compromis.